

=====  
*DTAM*  
=====

**ARRÊTÉ N° 131 DU 03 FÉVRIER 2014 PORTANT ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

**AVENANT AU MARCHÉ N°28-13 PASSE AVEC L'ENTREPRISE CO RENO  
POUR DIVERS TRAVAUX À LA MAISON DES LOISIRS DE MIQUELON**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL TERRITORIAL DE L'ARCHIPEL  
DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

- VU** la loi organique n°2007-223 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 26 et 28 ;
- VU** la délibération n°79/2012 portant délégation d'attributions au Président du Conseil Territorial et au Conseil Exécutif ;
- VU** le budget primitif territorial 2013 voté le 29 mars 2013 ;
- VU** le procès-verbal de la Commission des Marchés à procédure adaptée en date du 4 décembre 2013 ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** l'avenant n°1 au marché n°28-13 pour divers travaux à la Maison des Loisirs de Miquelon est autorisé pour un montant de sept mille neuf cent soixante quatorze euros (7 974 €) ;

**Article 2 :** La dépense sera imputée au chapitre 23, nature 231351, fonction 33 du budget territorial.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera transmis à la direction des territoires, de l'alimentation et de la mer, au service des finances de la collectivité ainsi qu'au représentant de l'État. Il sera publié au journal officiel de Saint-Pierre-et-Miquelon, sur le site du conseil territorial et fera l'objet d'une communication en séance officielle.

**Transmis au représentant de l'Etat**

**Le**

**Publié le**

**ACTE EXECUTOIRE**

**P. Le Président,**



**Stéphane LENORMAND**

**PROCÉDURES DE RECOURS**

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon  
Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre et Miquelon  
Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12

**SAINT-PIERRE et MIQUELON**  
Reçu à la Préfecture  
Le ... 04 FEV. 2014 ...